

COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 06 juin 2024

Délibération 2024_06_22

Objet: Modification du tableau des emplois

Le six juin deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente mai deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 7 (pour 10 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); M. Claude CAUDAL(1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Jean-Michel EMPROU (1 voix); M. Roger GUYON (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Luc NORMAND(1 voix).

Absents représentés: 6 (pour 12 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON; M. Jean-Luc SÉCHET(3 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER; M. Rémy ORHON(3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL; M. Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Luc NORMAND; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET.

Absents excusés:

M. Yannick BENOIST; M. Jean-Pierre BRU; M. Jean CHARRIER; Mme Christine CHEVALIER; M. Joseph DAVID; Mme Sylvie GAUTREAU; M. Daniel GUILLÉ; M. Jean-Claude LEMASSON; M. Éric PROVOST; M. Jacques ROBERT.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

Nombre de votants: 13 (dont 6 pouvoirs) pour un total de 22 voix

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le Code général de la fonction publique;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la fonction publique territoriale en date du 31 mai 2024 approuvant la suppression des emplois non-pourvus.

Considérant l'exposé suivant:

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Président expose qu'à la suite des récents recrutements, il apparaît nécessaire de procéder à la suppression au tableau des effectifs les emplois qui ne répondent plus aux besoins du syndicat. Il propose la mise à jour du tableau des emplois suivante :

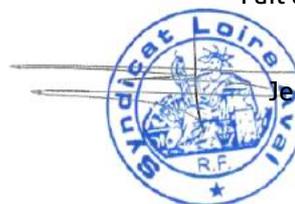
Filière	Grade (Catégorie)	Emploi	Permanent	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Attaché (A)	Responsable du pôle administratif	x	35/35 ^è	Oui (motif : technicité particulière)	x	
		Chargé de communication -concertation	x	28/35 ^è	Oui (motif : technicité particulière)	x	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (C)	Assistant administratif - comptable	x	35/35 ^è	Oui (motif: technicité particulière)	x	
	Adjoint administratif principal 2 nd e classe (C)	Assistant administratif - comptable	x	35/35 ^è	Oui (motif: technicité particulière)		x
	Adjoint administratif principal 2 ^e classe (C)	Assistant administratif - comptable		17.5/35 ^è	Oui (motif: renfort temporaire)	x	
	Adjoint administratif (C)	Assistant administratif - comptable		17.5/35 ^è	Oui (motif: renfort temporaire)		x

Filière	Grade (Catégorie)	Emploi	Permanent	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Technique	Ingénieur principal (A)	Directeur	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Responsable du pôle GEMAPI	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Animateur SAGE	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
	Ingénieur (A)	Responsable du pôle Animation SAGE-Coordination des contrats	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Chargé de mission Qualité des eaux	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Chargé de mission évaluation	x	35/35 ^e	Oui (motif: transfert)	x	
		Chargé de mission ASTER	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Chargé de mission Gestion quantitative		35/35 ^e	Oui (motif: renfort temporaire)	x	
		Chargé de mission estuaire		35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Chargé de mission Natura 2000	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Animateur du Contrat territorial Eau Goulaine Divatte Robinets	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Animateur pollutions diffuses - bocage	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	
		Technicien principal 1 ^{ère} classe (B)	Technicien de rivière	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x
	Animateur pollutions diffuses - bocage		x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)		x
	Technicien principal 2 ^e classe (B)	Technicien environnement	x	35/35 ^e	Oui (motif: technicité particulière)	x	

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité (13 votes exprimés pour 22 voix):**

- **Décide** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 06 juin 2024.
- **Précise** que les précédentes délibérations fixant le tableau des emplois sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente;
- **Autorise** le Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'application de la présente décision.

Fait à Vertou, le 6 juin 2024



Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON